

Les entrepreneurs lésés doivent déposer plainte contre les coupables



Combien de temps encore les entrepreneurs resteront-ils soumis à celui à Berne et à ceux dans nos cantons qui nous bercent dans leurs tromperies ?

Pour prendre en charge et contenir la covid-19, nous tous et surtout l'économie de notre peuple souverain avons subi et subissons encore des dommages considérables en raison des mesures manifestement disproportionnées, chaotiques et imposées sans une bonne base factuelle. Pourquoi des restaurateurs, des hôteliers, des petits entrepreneurs lésés, etc., n'ont-ils pas l'audace de porter plainte ? Des médecins, des experts, des fonctionnaires et des élus sont personnellement responsables de ces dommages parce que chacun est l'une des personnes qui ont été impliquées dans le conseil politique de manière significative et décisive, ont intentionnellement affirmé, propagé et maintenu des faits faux

et ont caché délibérément des faits essentiels de la liste ci-après:

- **Fausse hypothèse** de base de la politique anti-coronavirus SARS-2
- **Fausse affirmation** : menace de surcharge catastrophique des systèmes de santé
- **Fausse affirmation** : pas d'immunité de base
- **Mensonge** grave et terrorisant concernant les bien-portants dits asymptomatiques
- **Fausse affirmation** : diagnostics médicaux basés sur le test PCR
- **Fausse information** : la privation de liberté serait un recours efficace contre cette covid-19
- Confinement et ses avantages : des **allégations délibérément fausses** tout en cachant les effets mortifères du confinement
- **Campagne publicitaire mensongère** menée pour la vaccination : contrairement à cette campagne, trop de connaissances médicales font encore défaut concernant les interférences des systèmes immunitaire et inflammatoire tant avec les virus qu'avec les chimères bio-génétiques que sont ces nouveaux « vaccins » de thérapie génique et leurs vecteurs lipidique ou viral génétiquement modifié devant permettre au matériel génétique de ces vaccins d'échapper à notre système immunitaire ; surtout que cette thérapie génique et ses vecteurs ne sont pas encore sécurisés. Contrairement aux affirmations, ces nouveaux « vaccins » sont des constructions génétiques insuffisamment étudiées et leurs effets secondaires à moyen et long termes doivent être étudiés avec grand soin, ce qui est loin d'avoir été fait.

Voilà pourquoi vous, les entrepreneurs lésés, devriez porter plainte et exiger que tel médecin, tel expert, tel fonctionnaire ou tel élu qui s'est impliqué, vous indemnise

pour vos pertes économiques et réservez-vous aussi de porter plainte pénale contre l'un ou l'autre.

Dominique Schwander